

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D4-2017

Séance du 26 janvier 2017 – Convocation du 16 janvier 2017

Compte rendu affiché le 3 février 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Nadine DUPLOT

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER.

Absents représentés

Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE, Marine MATHEY par Christine PERRIN, Xavier LAURE par Laurent BUFFARD, Maria DA SILVA PIRES par Myriam MARMONIER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Désignation des représentants au Conseil d'Administration du Collège Jean Renoir

Selon l'article R421-14 du Code de l'Éducation, modifié par le [décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014](#), relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, le conseil d'administration des collèges de plus de 600 élèves comprend deux représentants de la commune siège de l'établissement.

Pour mémoire, lors de la séance du 23 avril 2015, avaient été désignés :

Titulaires : **Claire POINT et Jamila HARZALLAH**

Suppléantes : **Christine PERRIN et Sylviane CARISSIMI**

Suite à la démission de Madame Jamila HARZALLAH, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation.

La désignation est organisée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que "lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, il est voté au scrutin secret" (L 2121-21).

Toutefois il y a possibilité en cas d'unanimité du Conseil Municipal de procéder par vote à main levée. L'élection se fait au scrutin majoritaire. Les candidatures enregistrées sont les suivantes :

Titulaire : Mme Sylviane CARISSIMI

Suppléante : Mme Andrée MANGUELIN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Éducation et notamment son article R421-14
- VU les résultats des élections municipales du 30 mars 2014,
- VU les délibérations du 17 avril 2014 et du 23 avril 2015,
- PROCEDE à l'élection et constate les résultats suivants :
 - Votants : 26
 - Exprimés : 26
- **DIT en conséquence que la représentation de la commune au Conseil d'Administration du Collège Jean Renoir est désormais assurée par Claire POINT et Sylviane CARISSIMI en tant que déléguées titulaires ; Christine PERRIN et Andrée MANGUELIN en tant que déléguées suppléantes.**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 janvier 2017
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/02/2017

- Publication ou affichage le 01/02/2017

Valérie GLATARD, Maire.



HÔTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr

